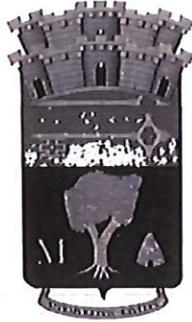


Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 084-268400736-20250321-DCA2025\_005-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21/03/2025

Délibération n° 2025\_005

Date de convocation : 17/03/2025

Membres en exercice : 13

Votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 10.04.2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT UN MARS à 19 Heures,  
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe,  
GAILHAC Elsa, CARTOUX Marie-Paule, CHAVADA Patrick, PENE  
Audrey, ROSA Gil, ROUX Jean-Paul, GUYOTOT Mireille, MARTIN  
Lionel

Procurations : LEDEZ Benoît pouvoir à MARTIN Lionel,  
KRISTIANSEN Lene pouvoir à GABRIELLI Nathalie

Secrétaire : Christophe ZAGRA

### ADMINISTRATION GENERALE / Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/01/2025

Monsieur le président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 20 Janvier 2025 qui a été transmis  
avec la convocation à cette séance.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil d'Administration, dans les  
délais réglementaires.

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2025

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,

Le secrétaire : Christophe ZAGRA

Le Président

Bernard LE DILY